



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Délégation académique  
à la formation professionnelle  
initiale et continue**

Affaire suivie par :  
Joseph FESTA  
Téléphone  
01 57 02 67 00  
Fax  
01 57 02 67 56  
Mél  
dafpic@ac-creteil.fr

12 rue Georges Enesco  
94025 Créteil cedex  
www.forpro-creteil.org

Créteil, le 18 février 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,  
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

**Circulaire n° 2016-039**

**Objet : offre de formation 2017 – 2018**

**PJ : orientations académiques par filière**

Cadre général :

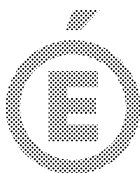
L'offre de formation professionnelle et technologique dans l'académie de Créteil est un enjeu majeur au service de la réussite de nos élèves. Le processus de diversification engagé depuis plusieurs années doit se poursuivre afin d'améliorer l'adéquation entre la demande sociale, la diversification des parcours et l'insertion professionnelle de nos élèves.

Dans cet objectif, les réunions de filières initiées l'an passé ont été renouvelées sur l'ensemble des champs professionnels. Pilotées par les corps d'inspection, elles ont réuni, les chefs d'établissement, les professionnels de la formation continue ainsi que les représentants des branches professionnelles. Les travaux ont permis d'approfondir l'état des lieux des formations existantes et de fixer les orientations souhaitables pour l'académie en lien avec les OCER (orientations conjointes Etat/ Région).

Chaque établissement souhaitant voir évoluer son offre de formation pour la rentrée scolaire 2017 doit remonter des propositions en cohérence avec les orientations fixées lors de ces réunions (cf PJ). Il s'agira également de veiller à la diversification de l'offre, à la complémentarité entre les établissements et les différents modes d'apprentissage, en favorisant la mixité des publics et/ou des parcours.

Les bacs professionnels devront être privilégiés, en raison de l'augmentation de la demande des familles pour les formations de niveau IV et permettre une meilleure fluidité des affectations.

La demande d'ouverture de FCIL, outre le questionnaire en ligne, devra être accompagnée de l'envoi par courrier électronique (dafpic@ac-creteil.fr) d'un dossier décrivant le contenu et le volume horaire de la formation.



2/2

Les demandes d'ouverture de filières technologiques nouvelles ou de spécialités nouvelles dans les filières technologiques existantes devront également remonter par le biais de cette procédure.

En ce qui concerne le niveau post bac, les CPGE ne feront pas l'objet d'ouverture supplémentaire, ni de redéploiement. Les demandes d'évolution de capacités d'accueil devront être formalisées au préalable auprès de mes services.

Je rappelle l'importance de mener une concertation en amont au sein des instances de votre établissement sur les projets d'évolution de l'offre de formation.

Procédure et calendrier :

Les demandes provenant des établissements, deux au maximum, devront être saisies via le questionnaire en ligne accessible à partir du lien suivant :

<https://sondage-cartographie.forpro-creteil.org/index.php/survey/index/sid/679489/newtest/Y/lang/fr>

Elles seront examinées par une commission académique réunissant mes services, les corps d'inspection, ainsi que mes conseillers en charge de la formation initiale et continue et de l'orientation. Un pré avis d'opportunité vous sera notifié à l'issue de cette instruction. J'attire enfin votre attention sur le fait que les seuls avis favorables devront être inscrits dans SOFA pour étude par les services régionaux.

Pour la rentrée scolaire 2017, le calendrier relatif à l'évolution de l'offre de formation tient compte des nouvelles compétences de la région en matière d'offre de formation :

Du 6 mars au 28 mars	Saisie des demandes d'évolution de l'offre de formation
Du 29 mars au 7 avril	Instruction par les corps d'inspection
Du 17 avril au 15 mai	Saisie des demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable sur SOFA

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

La Rectrice de l'Académie de Créteil



Béatrice GILLE